

Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Entreprise

DÉBUT 30/09/2025	FIN 30/09/2028	DURÉE 2 ans	RÉUNIONS / AN Trimestriel
---------------------	-------------------	----------------	------------------------------

DESCRIPTION

L'ARACTE accompagne les entreprises et partenaires sociaux de Guyane sur les questions de qualité de vie et conditions de travail, organisation du travail, prévention des risques professionnels et dialogue social.

MISSION DE L'INSTANCE

Réseau régional (réseau Anact-Aract) pour l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises guyanaïses.

ENJEUX

Diffuser une culture de prévention et de qualité de vie au travail adaptée aux spécificités des entreprises guyanaïses (TPE/PME notamment).

MISSIONS DU MANDATAIRE

- Représenter le MEDEF Guyane au conseil d'administration de l'ARACTE
- orienter les actions de l'association vers les besoins des entreprises adhérentes.

ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Participer aux réunions du conseil d'administration.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être désigné par le MEDEF Guyane.

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise ou DRH avec un intérêt pour les conditions de travail et la prévention.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE DE DÉBUT
30/09/2025

DATE DE FIN
30/09/2028

DURÉE DU MANDAT
2 ans

RÉUNIONS / AN
2 à 4

FRÉQUENCE
Trimestriel

ORGANISME
ARACTE

LIEU
Cayenne